

Réunion des Correspondants du
Centre Régional Méditerranéen pour
l'Intervention d'Urgence contre la
Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.18/8
20 juillet 2000

Malte, 25 – 28 octobre 2000

Point 8 de l'ordre du jour

COOPERATION ET COORDINATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX

Note du REMPEC

1. Depuis la dernière Réunion des Correspondants tenue à Malte en novembre 1998, le Centre a poursuivi, en les développant, des relations avec un certain nombre d'organisations et programmes internationaux.

2. Les deux dernières années, un certain nombre d'activités menées par le REMPEC ont été soutenues par les mécanismes de financement établis par de tels organisations et programmes tandis que d'autres activités ont été développées à travers un travail de coopération. L'**Union Européenne** en particulier, à travers la Commission Européenne et ses divers programmes, a constitué un partenaire important pour le REMPEC dans la mise en oeuvre du plan de travail du Centre. En effet, le budget alloué au REMPEC par les Parties Contractantes à travers le "Mediterranean Trust Fund" a couvert les activités centrales et les frais de gestion journaliers du Centre, tandis que les fonds fournis par la Communauté Européenne ont permis au REMPEC de mener une série d'activités importantes dans le domaine de développement des capacités aux niveaux régional et sous-régional.

3. Trois projets différents visent au développement des capacités dans des divers pays de l'Est-Méditerranée, dont la mise en oeuvre est actuellement coordonnée par le REMPEC: ces projets ont été financés par le biais du **programme LIFE**, instrument de la Communauté Européenne:

- LIFE TCY96/INT/08 – Développement des capacités de lutte contre les déversements à Chypre, en Egypt et en Israël (1997-2000);
- LIFE TCY98/TR/001 - Evaluation des risques pour les ports de Mersin et Iskenderun en Turquie et le développement des capacités pour l'état de préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine (2000-2002);

- LIFE TCY99/INT/017/SYR - Développement du système national de préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle dans la République Arabe Syrienne (2000-2002).

4. Le Projet concernant Chypre, l'Egypte et Israël est dans sa phase finale. Depuis la dernière Réunion des Correspondants les activités suivantes qui visaient au développement des capacités dans le domaine de la lutte contre la pollution marine accidentelle des trois pays concernés ont été menées et finalisées:

- l'organisation d'un cours sous-régional de formation sur l'utilisation des dispersants et d'autres produits, Haifa, Israël, 26-29 avril 1999;
- l'organisation d'un cours sous-régional de formation sur la formation des formateurs, Nicosie/Athalassie, Chypre, 16-18 mai 2000;
- l'organisation d'un deuxième co-exercice sous-régional contre les déversements pétroliers (y compris la mise en place du personnel de lutte, de l'équipement, des navires et des avions), Haifa, Israël, 9-11 novembre 1999;
- l'organisation de deux Réunions du Comité Pilote: Troisième Réunion (ordinaire), Tel Aviv, Israël, 8-9 mars 1999 et une Réunion Extraordinaire, Nicosie, Chypres, 19 mai 2000;
- l'élaboration des cartes opérationnelles de sensibilité au long des côtes d'Israël et de Chypre est toujours en cours dans les deux pays concernés. L'Egypte, quant à elle, a finalisé les cartes opérationnelles de sensibilité en 1998.

5. Afin de permettre la finalisation des activités restantes projetées au sein de ce projet, la Commission Européenne a accordé un prolongement de la durée du projet jusqu'à la fin de l'an 2000. Les activités restantes comprennent un cours sous-régional de formation sur les nouvelles techniques du nettoyage du littoral (basé sur l'expérience de l'Erika), une série d'activités visées à donner aux trois pays concernés un modèle de prévision d'un déversement pétrolier qui peut être utilisé en tant qu'instrument pour assister le processus de prise de décision en cas d'accidents de déversements pétroliers et la Réunion finale des Autorités Opérationnelles Nationales des trois pays concernés.

6. Les premières activités au sein du projet LIFE concernant l'évaluation des risques dans les ports de **Mersin et Iskenderun, Turquie** et le développement des capacités associées pour l'état de préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine devront commencer sous peu à la suite de la nomination de consultants par un comité déclaratoire composé des représentants des autorités turques, de la délégation de la C.E. à Malte, de l'Autorité Maritime Maltaise et du REMPEC pour évaluer les offres afin d'assurer les services d'assistance technique.

7. La mise en oeuvre du projet LIFE qui a pour but le développement du système national **syrien** de préparation à la lutte et la lutte a débuté au printemps 2000 avec la Première Réunion du Comité Pilote. Les activités initiales, commencées en mai et qui devront se terminer fin novembre 2000, comprennent l'élaboration d'un projet de législation nationale pour traiter les cas urgents de pollution marine, l'analyse des risques pour les ports pétroliers syriens principaux, l'examen du projet de plan national de contingence et l'élaboration d'une proposition pour l'achat d'équipement de lutte contre la pollution.

8. En octobre 1999, le REMPEC a été invité à participer lors de la **Conférence et l'Exposition de LIFE Week**, une manifestation organisée par la Direction Générale de l'Environnement, la Sécurité Nucléaire et la Protection Civile de la Commission Européenne à Bruxelles en vue de présenter les succès des divers composants de l'instrument LIFE de la Communauté. Le Centre a été invité à présenter deux projets menés par la Méditerranée de l'Est au bénéfice de Chypre, de l'Egypte et d'Israël. Ces **deux projets, coordonnés par le REMPEC**,

ont été sélectionnés par la Commission pour être inclus parmi les quelques quinze projets considérés comme les **succès du programme LIFE**. Le Centre a préparé une présentation décrivant les deux projets, leur mise en oeuvre et leurs résultats.

9. En plus des trois projets financés par l'instrument LIFE, le REMPEC a soumis en 1997 pour l'approbation du mécanisme financier MEDA (établi au sein du cadre du partenariat Euro-Méditerranéen de la CE) un projet sur les installations portuaires de réception pour la récolte des déchets générés par les navires, des eaux de câle et des résidus huileux. Comme il a été déclaré lors de la dernière Réunion des Correspondants, le projet a été accepté par les services compétents auprès de la Direction Générale de l'Energie et du Transport de la CE. Le contrat pour la mise en oeuvre du Projet, qui sera signé par la CE et l'OMI au nom du REMPEC, a été préparé en juin 1999 et reste pourtant encore en suspens (réf. REMPEC/WG.18/10/4).

10. Le représentant de l'Unité de la Protection Civile de la Direction Générale de la Commission Européenne de l'Environnement est invité à présenter, au nom de la **Communauté Européenne**, les activités en cours et les nouvelles initiatives dans le domaine de la prévention, de la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine qui pourront intéresser les Etats côtiers méditerranéens.

11. L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) a établi et a développé le Système de Support Météorologique Marin aux Opérations d'intervention d'urgence contre la pollution en haute mer (OMM – MPERSS), comme il a été indiqué par les représentants de l'OMM pendant les Réunions des Correspondants du REMPEC respectivement en 1994, 1996 et 1998. Pendant les deux dernières années, le REMPEC, en collaboration avec l'OMM, a inclus les Coordinateurs météorologiques de zone lors de deux exercices d'alerte organisés respectivement en décembre 1999 et juillet 2000. Ces Coordinateurs s'étaient vus accordé la responsabilité, au sein du MPERSS, de fournir des services météorologiques et océanographiques dans la zone d'Incident de Pollution Marine en Méditerranée,

12. Lors des deux occasions, la réponse de la part des deux Coordinateurs Météorologiques Méditerranéens de Zone MPERSS (Météo-France et les Services Nationales Météorologiques Helleniques) a été ponctuelle et efficace. Les résultats de ces exercices ont confirmé que lors d'un accident majeur de pollution marine en haute mer, les autorités nationales des Etats côtiers concernés peuvent compter sur le soutien météorologique et océanographique fourni par l'OMM et par l'intermédiaire des centres de co-ordination MPERSS en Méditerranée. Il faut souligner qu'au sein de son service, Météo-France fourni aussi des prévisions sur les mouvements, le sort et le comportement des déversements pétroliers ainsi que des prévisions sur la dérive des conteneurs perdus en mer.

13. Le(s) représentant(s) de la "Ocean Affairs Division" de l'OMM (et Météo-France respectivement) sont invités à donner des renseignements supplémentaires sur les services actuellement disponible à travers l'OMM PERSS en Méditerranée.

14. La coopération entre le REMPEC et d'autres organisations/programmes des Nations-Unies s'est poursuivie pendant la période en question avec: **le Programme International de l'OMT/PNUE/OMS sur la Sécurité Chimique et avec l'Unité de Production et Consommation et l'Unité Chimique au sein de la Division de Technologie/Industrie et Economie (DTIE) du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE)**. Cette coopération s'est traduite par un échange d'informations basé sur les initiatives prises dans le domaine des risques pour la santé de l'homme et pour l'environnement dus à l'exposition aux produits chimiques.

15. Le REMPEC a poursuivi sa participation au sein du Groupe de Travail sur l'Evaluation des Aléas des Substances Nocives portées par les Navires du Groupe Mixte d'Experts sur les Aspects Scientifiques de la Protection de l'Environnement Marin (GESAMP). Il faut noter que l'information générée par ce Groupe de Travail est utilisée par l'OMI pour nommer les catégories

de pollution de substances liquides nocives figurant à l'Appendice II au MARPOL 73/78 Annexe II, pour classer les produits polluants marins au sein du Code Maritime International des biens dangereux pour les biens dangereux emballés et pour identifier les substances nocives au sein de l'Annexe III du MARPOL 73/78. Une réalisation importante de ce Groupe de Travail consiste en la liste composite contenant 2,500 profils de substances nocives transportées en mer. Cette liste peut être utilisée comme référence pour une première évaluation des effets des produits chimiques au cas d'un déversement accidentel dans l'environnement marin. A la requête de l'OMI, le Groupe a examiné son plan d'évaluation des aléas pour les produits chimiques afin de considérer les connaissances modernes de la science environnementale. Ce plan ainsi examiné est basé sur une série élargie de critères et comprend la toxicité aquatique aigue et chronique, la biodégradation et la bioconcentration.

16. Pendant les deux dernières années, le REMPEC a suivi de près les activités du FIPOL et a promu, à travers son propre programme de formation et à travers les réunions et les ateliers organisés par d'autres parties, auxquels le Centre a été invité, la ratification des Protocoles 1992 au CLC et à la Convention du Fonds et la dénonciation par les Etats côtiers Méditerranéens des "anciens" régimes de responsabilité et de compensation respectivement de 1969 et 1971.

17. Depuis la dernière Réunion des Correspondants du REMPEC, l'Italie et Malte ont déposé les actes d'adhésion aux Protocoles 1992 du CLC et de la Convention du Fonds.

18. Le représentant du FIPOL est invité à informer la Réunion des plus récents développements au sein du cadre des régimes internationaux concernant la compensation à la suite des dégâts causés par la pollution pétrolière.

19. Le REMPEC a poursuivi la coopération dans le domaine de la formation avec l'**Académie Mondiale Maritime** de Trieste, Italie, qui fonctionne sous l'égide de l'OMI. En avril 1999, le REMPEC a préparé le programme, a fait les présentations, a conduit l'exercice sur table et a participé dans l'organisation de la démonstration pratique de l'équipement de lutte contre la pollution dans un cours d'une semaine sur "La Préparation à la Lutte et la Lutte (contre les accidents de pollution marine)", qui faisait partie du cours de formation de deux mois sur "La Gestion des Substances Liquides Dangereuses en vrac au port", organisé par l'AMM de Trieste.

20. Le Centre a, en outre, poursuivi et a intensifié des contacts réguliers avec les Secrétariats respectivement de l'**Accord de Bonn et de la Commission de Helsinki**. En mai 2000, le Centre a participé à une Réunion du Groupe de Travail de l'Accord de Bonn sur les Questions Opérationnelles, Techniques et Scientifiques concernant les Activités de Lutte contre la Pollution (OTSOPA). Pendant la période en question, le REMPEC a distribué aux autorités nationales compétentes des Etats membres de ces deux accords régionaux, des copies du Guide Pratique pour les Déversements Chimiques Marins et de la base de données TROCS. D'autre part, le Secrétariat de l'Accord de Bonn a fait parvenir au Centre des copies du Manuel sur la Pollution pétrolière en Mer – Partie 2: La Poursuite efficace des malfaiteurs – Lignes directrices sur la Coopération Internationale. Tout comme la Partie 1 du Manuel (Assurer les preuves sur les décharges des Navires), distribué aux autorités nationales des Etats côtiers méditerranéens il y a quelques années, la deuxième Partie est très bien élaborée et sert en tant que référence utile pour les responsables de la mise en oeuvre du MARPOL 73/78. Les lignes directrices basées sur l'expérience des pays dans l'Europe du Nord et de l'Ouest, pourront intéresser, en particulier, les Etats côtiers méditerranéens dans la création de leurs structures nationales pour la mise en vigueur des règlements MARPOL 73/78 mais aussi les pays qui ont déjà mis en place leur organisation nationale. Une copie du Manuel sera distribuée à chaque chef de délégation lors de la présente Réunion.

21. Le REMPEC a l'intention de tenir les Parties Contractantes, à travers ses Correspondants, au courant de ses activités et des activités envisagées par le Secrétariat de l'Accord de Bonn et par ses Etats membres, dans les domaines de la prévention, de la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine.

22. Des contacts et des échanges d'information réguliers entre le REMPEC et la **Division EHS de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)** se sont poursuivis pendant la période en question en particulier en ce qui concerne les initiatives prises au sein du mandat du Groupe de Travail sur les Accidents Chimiques.

23. Des contacts et des échanges d'information réguliers entre l'accord de **RAMOGE** (couvrant la France, le Monaco et l'Italie) et le REMPEC se sont aussi poursuivis pendant la période de deux ans depuis la dernière Réunion des Correspondants. Le représentant de l'accord de RAMOGE est invité à présenter les activités menées au sein du cadre de l'accord sous-régional de RAMOGE parmi les trois parties, qui sont aussi parties du Protocole d'Urgence.

Action demandé à la Réunion des Correspondants

24. La Réunion est invitée à:

- a) considérer, discuter et exprimer ses points de vue concernant l'état de coopération et coordination entre le REMPEC et les divers organisations et programmes internationaux;
- b) examiner le rôle que peut jouer le REMPEC dans le renforcement ultérieur de telles coopération et coordination au bénéfice des Etats côtiers méditerranéens.